

Dans le seul but d'améliorer la lisibilité, l'orthographe spécifique au sexe n'est pas utilisée. Tous les termes personnels figurant sur ce site sont donc censés être neutres du point de vue du genre.

50. Seniors

Art. 50 R ègles générales

Art. 50.1 Tous les Seniors (dames et hommes) des diverses catégories sont soumis à ce règlement dès lors qu'ils sont membres actifs de Swiss Bowling (SB).

Art. 50.2 La saison est définie selon le règlement de SB.
Un joueur/une joueuse devient Senior lors qu'il/elle a atteint son 50ème anniversaire.

Art. 51 Catégories

Art. 51.1 Catégorie Dames = à partir du 50e anniversaire
Catégorie Hommes = à partir du 50e anniversaire

La date limite est le jour du début de l'événement en question.

Cette répartition est valable sur le plan international (Tournois Seniorset Championnat d'Europe).

Art. 51.2 Handicap

Les joueurs des catégories dames et hommes reçoivent un handicap.

A partir du 50ème anniversaire = 0Pin Hdc, à partir du 51ème anniversaire = 1Pin Hdc. par année d'âge.

Exemple : Un joueur qui a fêté son 65ème anniversaire reçoit 15Pin Hdc.

Art. 51.3 Il n'y aura plus de catégories seniors A/B ou vétérans.
La différence d'âge de 50 à 65 ans sans handicap est trop flagrante et injuste.

Art. 52 Championnats Suisses

Art. 52.1 Participation

Art. 52.1.1 Peuvent participer uniquement les joueurs/joueuses qui sont en possession d'une licence SB valable

Art. 52.1.2 Les licenciés SB étrangers ont le droit de participer aux Championnats Suisses, ils peuvent remporter le titre de Champion Suisse, mais ils ne peuvent pas représenter la Suisse à l'étranger (Championnat d'Europe).

Art 52.2 Déroulement

Art. 52.2.1 Les Championnats Suisse se déroulent chaque année dans les disciplines suivantes:

Art. 52.2.2 Qualification pour les Individuels/Doublettes:

Les championnats Suisse Individuels/ Doublettes sont disputés en une étape (un week-end). La qualification a lieu un samedi, avec la possibilité d'organiser un tour auparavant, ceci essentiellement pour les joueurs/ses de la région. Les résultats de la qualification (sur 6/8 parties) comptent pour la finale individuelle ainsi que pour la finale doublette.

Art. 52.2.3 **Nombre de qualifiés/es pour les finales du dimanche**

Finale – Championnats Suisse Doublettes:

4 parties, les résultats de la qualification sont accumulés aux résultats de la finale.

Doublettes Dames	4 qualifiées
Doublettes Hommes	8 qualifiés

Art. 52.2.4 **Finale – Championnats Suisse Individuels:**

Finale Petersen. 20 points de bonus pour le vainqueur et 10 points lors d'égalité.

Catégorie individuelle Dames	6 qualifiées
Catégorie individuelle Hommes	6 qualifiés

Art.52.2.5 **Les championnats suisses seniors doivent avoir lieu avant le 31.12 de la saison en cours**

Art. 53 Championnats d'Europe

Art. 53.1 **Participation ESC (European Seniors Championship)**

Art. 53.2 SB se réserve le droit de participer à l'ESC, mais les joueurs doivent être en possession d'un passeport suisse valide.
La sélection sera effectuée par les SB seniors responsables en collaboration avec le conseil d'administration du SB.
Le financement est partiellement ou entièrement couvert par SB, (mais dépend du fonds).

Art. 54 Participation ESBC (European Seniors Bowling Championships)

Art. 54.1 SB ne financera plus l'ESBC, les joueurs peuvent participer mais doivent payer la totalité des coûts eux-mêmes.
L'organisation de l'événement sera prise en charge par le SB Seniors responsable.

Divers:

Les règles de Swiss Bowling et de la FIQ s'appliquent. En cas de questions et d'ambiguïtés qui ne sont pas couvertes par le règlement, le Comité exécutif prendra la décision finale.

La version allemande fait autorité.

Changements au 25.11. 2021 marquée en jaune

Ces modifications ont été approuvées le 25.11.2021 par la commission sportive de SB et entreront en vigueur le 01.07.2022.